

Lettre circulaire 20/17 relative aux taux d'intérêt techniques maxima applicables aux nouveaux contrats d'assurance vie

Suivant l'article 72 point 4 de la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances il incombe au Commissariat aux assurances d'édicter les règles présidant à la fixation des taux techniques maxima pouvant être utilisés pour le calcul des provisions techniques en assurance-vie. Ces taux peuvent être différents selon la devise utilisée à condition de ne pas dépasser 60% de celui des emprunts obligataires de l'Etat dans la devise duquel est libellé le contrat d'assurance.

La dernière fixation générale des taux a été opérée par la lettre circulaire 19/19 du Commissariat aux assurances.

L'observation du taux de référence à 10 ans a mis en évidence une continuation de la baisse pour toutes les devises, sauf pour la couronne suédoise (voir annexe 1). Pour les devises pour lesquelles le calcul conduit à un taux de référence négatif, le taux technique maximal est fixé à 0%.

En définitive les seules devises connaissant un changement sont la livre anglaise (-0,25%), la couronne norvégienne (-0,25%) et le dollar US (-0,50%).

Le premier alinéa du point 1 de la lettre circulaire modifiée 98/1 est dès lors remplacé par le texte suivant :

Les taux techniques maxima les plus usuels sont fixés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2021 :

EURO	0,00%
DKK	0,00%
SEK	0,00%
NOK	0,50%
CHF	0,00%
USD	0,75%
GBP	0,25%

Pour le comité de direction

Claude WIRION

Annexe 1

Historique des taux d'intérêts techniques maxima fixés par le CAA

		EUR*	DKK	SEK	NOK	CHF	USD	GBP
01/01/2021	LC20/XX	0,00%	0,00%	0,00%	0,50%	0,00%	0,75%	0,25%
01/01/2020	LC19/19			0,75%	1,25%		0,50%	
01/04/2019	LC19/7	0,50%	0,25%	0,25%	1,00%		1,75%	0,75%
01/04/2018	LC 18/2			0,50%				
01/01/2017	LC 16/12	0,75%	0,75%	0,25%	1,25%	0,25%	1,50%	0,50%
01/07/2015	LC 15/7			0,75%	1,25%			1,25%
01/04/2014	LC 13/13	1,50%	1,00%	1,25%	1,50%	0,50%	1,00%	1,50%
01/07/2013	LC 13/7			1,00%		0,25%		1,00%
01/04/2012	LC 12/1	1,75%	1,25%	1,00%	1,50%	0,50%	1,25%	1,25%
01/04/2009	LC 09/3	2,25%	2,25%	1,75%		2,25%	1,25%	1,50%
01/07/2007	LC 07/3	2,75%	2,75%	2,75%	3,00%	1,75%	3,00%	3,25%
22/05/2006	LC 06/6	2,25%	2,25%	2,25%	N/A	1,25%		2,75%
01/04/2005	LC 05/4			2,25%		2,50%	2,50%	
01/03/2002	LC 01/10	2,50%	2,50%	2,50%		2,25%	3,50%	2,50%
27/06/2000	LC 00/5	3,25%	3,25%	N/A		2,75%		3,25%
01/07/1998	LC 98/1	3,50%	N/A		3,00%	3,50%	3,50%	
* et déclinaisons nationales de l'EURO								